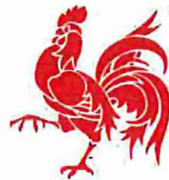


Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0779.



Wallonie

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SA ITM BELGIUM représentée par Madame FIEVET a introduit une demande ayant trait à un bien sis Avenue Paul Pastur, 177/+ à 6032 Mont-sur-Marchienne et cadastré 14 A 588A3.

Le projet consiste en : Transformation du magasin Intermarché + pose d'enseignes ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

La demande implique une dérogation au plan de secteur en ce que le projet n'est pas conforme à la zone de services publics et d'équipements communautaires. En outre, le projet s'écarte du Guide Régional d'Urbanisme - GRU et plus précisément, sur son volet relatif aux enseignes publicitaires (article 434, 4°).

Dans les grandes lignes, le projet prévoit la suppression d'auvents, la construction d'un volume, l'habillage du volume d'entrée, la mise en peinture des menuiseries et façades visibles depuis le parking, le placement d'une enseigne publicitaire ronde (macaron) et l'aménagement d'une zone de stockage extérieure ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **14/10/2026 (date début affichage) au 04/11/2026 (date fin)**.

Les bureaux sont fermés le lundi 02/11/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0779, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 19/10/2026 au 04/11/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 19/10/2026 au 04/11/2026 sur rendez-vous auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 04/11/2026 à 13:00 à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 06/10/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.



(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be